

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 août 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 210 Vœu relatif à la méthodologie de révision du Plan Climat de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu l'alinéa 18 de l'article 75 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement ;

Considérant le Plan Climat adopté par le Conseil de Paris, le 1er octobre 2007, au travers duquel la Ville de Paris dispose d'un plan d'actions transversales qui l'engage « sur une démarche de facteur quatre afin de réduire l'ensemble des émissions de son territoire et de ses activités propres de 75 % en 2050 par rapport à 2004 » ;

Considérant que face à la raréfaction, l'augmentation irréversible du coût des énergies fossiles et leur impact environnemental, le développement des énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique et l'adaptation du territoire de Paris au changement climatique doivent faire l'objet de politiques prioritaires élaborées de manière concertées afin de garantir la mobilisation du plus grand nombre ;

Considérant le processus du Grenelle de l'Environnement initié dès le mois de mai 2007, et les 268 engagements auquel il a donné lieu ;

Considérant que ces engagements sont notamment le fruit du travail de six groupes, constitués de représentants de cinq collèges qui avaient pour vocation de représenter les acteurs du développement durable - l'Etat, les collectivités locales, les ONG, les employeurs et les salariés - et d'une consultation du public ;

Sur la proposition de Mme Claire de CLEMONT-TONNERRE, de M. Jean-François LAMOUR et des élus du groupe UMPPA,

Emet le vœu que le Maire de Paris :

- s'inspire dans le cadre de la révision du Plan Climat de Paris de la méthodologie du Grenelle de l'Environnement et réunisse l'ensemble des acteurs concernés pour entreprendre de manière concertée toutes les actions destinées à promouvoir l'environnement et la santé des Parisiens,

- conduise cette révision sur la base de l'évaluation des résultats du Plan Climat de 2007 et de l'ensemble des pratiques existantes ayant apporté la preuve de leur efficacité en France comme à l'étranger.